

Envoi de vivres et d'une maison pour Rivalz de St Antoine

Deux lettres de Poivre au Sr Julienne, commandant à l'île Rodrigues

Le 25 et 26 mai 1768, par le senau *le Désir*

-----  
Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/26, f°114.

Cette lettre nous apprend que *l'Etoile du matin* (partie du Port Louis le 9 mars) est arrivée à Rodrigues le 28 mars, et qu'avant le 25 mai elle est de retour à l'Isle de France.

=====  
M. Julienne  
Ile Rodrigue

Au Port Louis Isle de France le 25 mai 1768

Je vous remets ci-joint, Monsieur, un état par lequel vous verrez qu'avec les vivres que vous recevrez par le senau *le Désir*, et ceux que vous avez déjà reçus par *l'Etoile du matin* le 28 mars dernier, vous êtes approvisionné pour 6 mois. La facture qui vous a été remise par M. Detcheverry avait été dressée si à la hâte que le lendemain du départ de cette corvette, elle a été reconnue fautive dans la désignation de la consommation et emploi que vous devez faire de son contenu. Les erreurs sont relevées par le même état que je vous annonce, et par une nouvelle facture signée du commandant et écrivain de *l'Etoile du matin* dont je vous adresse aussi ci-joint deux expéditions, l'une pour vous, et l'autre que vous voudrez bien renvoyer au garde-magasin général des effets du Roi à l'Isle de France, après avoir mis votre reçu au pied comme vous avez fait à celle que vous a présenté M. Sattly<sup>1</sup>, et qui sera annulée aussitôt que vous aurez fait parvenir la nouvelle.

Vous trouverez encore ci-inclus une expédition de la facture des vivres, effets, etc. que vous porte le senau *le Désir* pour un complètement des six mois, à laquelle il y a un supplément d'effets pour M. Rivalz de St Antoine, et pour l'usage du détachement.

J'ai l'honneur d'être bien parfaitement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

=====  
Au Port Louis Isle de France le 26 mai 1768

J'ai reçu, Monsieur, par le bateau du Roi *l'Etoile du matin*, vos deux lettres, et les 3 états qui y étaient joints, c'est-à-dire celui des effets que vous avez reçus, celui des effets que vous avez demandés, et le connaissance des tortues que vous nous avez envoyées.

Vous recevrez par *le Désir* tous les vivres que je vous avais d'abord destinés pour six mois, que le bateau *l'Etoile du matin* devait vous porter, mais dont ce bâtiment trop petit n'a pu embarquer qu'une partie, et a laissé l'autre sur le plain<sup>2</sup>. C'est cette dernière partie que vous recevrez aujourd'hui.

<sup>1</sup> Sattly ou Saitly ou ?

<sup>2</sup> *Laisser sur le plain* : ancêtre de notre *laisser en plan*.

Vous ne recevrez que par le both *l'Heureux* qui suivra de près *le Désir*, la plus grande partie des effets que vous m'avez demandé dans votre dernier état.

Les planches que vous avez reçues par *l'Etoile du matin* avaient d'abord été destinées à faire une maison à M. Rivalz de St Antoine, vous avez bien fait de les employer à raccommo-der votre magasin des vivres, parce que vous n'aviez pas les madriers nécessaires pour bâtir la maison que je me proposais alors de donner à M. Rivalz. Je lui envoie aujourd'hui une maison toute faite, vous contribuerez par vos ordres à ce qu'elle soit promptement débarquée, et montée dans le lieu que M. Rivalz jugera lui être le plus commode. Cette maison lui appartient, et faites attention que vous 'y avez d'autre droit que de contribuer, comme je viens de vous le dire, à ce qu'elle soit promptement montée pour le service de M. Rivalz.

Vous trouverez ci-joint l'état et la facture des effets qui vous sont envoyés, ayez attention que tout ce qui appartient à M. Rivalz lui soit remis fidèlement.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

\* \* \*